

# Vadémécum des référent-e-s régionaux de la Commission ANS de la FFC

2021

---

24 MARS 2021

---

Fédération Française de Cyclisme  
Créé par : Commission ANS



---

# Les référents régionaux ANS

## Les objectifs et leurs rôles

Avec la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) en avril 2019, la Fédération française de cyclisme (FFC) s'est engagée dans le dispositif de gestion des subventions territoriales de l'ANS afin de décliner son projet sportif fédéral.

La gestion de ce dispositif a été installée au sein d'une commission ANS de la FFC. Cette dernière reçoit ses orientations stratégiques de la part du Bureau exécutif fédéral, applique le cadre légal et réglementaire posé par l'ANS et délibère de manière autonome sur l'attribution des subventions aux structures qui en ont formulé la demande.

La Commission ANS de la FFC s'appuie sur un réseau de référent-e-s régionaux présent-e-s au sein de chaque comité régional. Ces référent-e-s disposent en effet d'une connaissance fine des acteurs et des territoires qui est précieuse pour les travaux des membres de la Commission ANS. Leur rôle est donc déterminant dans le dispositif de gestion des subventions territoriales de l'ANS mis en place par la FFC.

***« Les référents régionaux de la commission ANS connaissent concrètement et finement le réseau de clubs actifs dans le développement des pratiques cyclistes. »***

Les objectifs des référent-e-s régionaux de la commission ANS sont :

- D'animer le groupe régional qui va analyser la qualité des projets déposés par les clubs
- De vérifier la conformité des pièces et des dossiers nécessaires au dépôt d'une demande de subvention
- De relayer les informations de la Commission ANS auprès des acteurs de leur territoire
- Mobiliser les structures subventionnées un an auparavant pour produire leurs éléments de bilan auprès de la Commission ANS de la FFC

Les Comités Régionaux sont invités à mobiliser auprès de leur référent-e de la Commission ANS une personne, salariée ou bénévole, susceptible de l'accompagner dans l'organisation et le suivi administratif des dossiers.

Les Comités Régionaux sont invités à désigner, autour de leur référent-e de la Commission ANS, quelques personnes (3 à 6) ayant des connaissances techniques et sportives pour analyser collégalement les projets présentés par les clubs.

---

# Les outils

## La plateforme « Le Compte Asso »

Toutes les demandes de subventions territoriales ANS doivent être formulées sur la plateforme en ligne « Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Toute structure souhaitant déposer une demande de subvention ANS gérée par la FFC doit être affiliée à cette dernière.

Chaque comité possède son propre code d'accès à l'espace de saisie de la demande de subvention. Toutes les structures affiliées à un comité régional doivent utiliser le code de ce territoire.

## OSIRIS

La plateforme en ligne OSIRIS est l'outil de gestion qui permet de consulter les dossiers déposés par les structures souhaitant bénéficier d'une subvention ANS pour un ou plusieurs projets.

Cet outil de gestion permet de relancer directement les structures demandeuses lorsqu'un dossier est incomplet ou que les pièces justificatives ne sont pas les bonnes.

## La grille d'analyse des projets des clubs

Afin de guider les membres de la Commission ANS dans l'attribution des subventions aux clubs, une grille d'analyse commune à tous les territoires et tous les types de projets a été définie. Elle permet un traitement équitable, homogène et objectif de tous les projets présentés par les clubs.

Accéder à la grille d'analyse : [cliquez sur ce lien](#)

# Les actions à réaliser

## 1. Vérifier les pièces administratives des dossiers « clubs »

Les référent-e-s régionaux de la Commission ANS sont chargées, avec les personnes qui les accompagnent, de vérifier la validité des pièces administratives produites par les structures (clubs et comités départementaux) qui déposent une demande de subvention ANS.

Les pièces à vérifier sont :

- La liste des dirigeants

- 
- L'attestation d'affiliation à la FFC
  - Les coordonnées bancaires (RIB)
  - Le rapport d'activité de l'année 2020
  - Les comptes annuels approuvés de l'année 2020 (bilan actif-passif et comptes de résultat)
  - Les statuts
  - Le budget prévisionnel 2021
  - Le rapport du commissaire au compte / bilan financier (le cas échéant)
  - Bilan action 2020

Lorsque des pièces administratives sont erronées, la structure demandeuse est directement relancée via la plateforme de gestion OSIRIS (accéder au guide d'utilisation).

## **2. Fusionner les dossiers multiples d'un même club**

Les clubs affiliés à la FFC peuvent déposer jusqu'à trois projets parmi les 7 dispositifs définis par la Commission ANS.

Il peut arriver qu'un même club dépose plusieurs dossiers avec un seul projet dans chacun. Dans ce cas, il convient de fusionner les dossiers pour que les trois projets maximums présentés se retrouve dans un seul dossier. Cette fusion est réalisée via la plateforme de gestion OSIRIS et Le Compte Asso.

Si jamais plus de trois projets sont déposés par un même club, il convient de voir avec ce dernier le ou lesquels supprimer.

Les Comités Départementaux et Régionaux ne doivent en principe déposer qu'un seul projet ; déclinaison dans leurs territoires du projet fédéral.

## **3. Analyser les projets des clubs**

Les référent-e-s régionaux de la Commission ANS organisent l'analyse des projets des clubs de leur territoire au filtre de la grille d'analyse des projets définie par la Commission ANS.

Une analyse collégiale des projets déposés par les clubs est fortement préconisée.

Les pièces constitutives du dossier de demande de subvention (en plus du fichier CERFA de demande de subvention) apportent des éléments complémentaires d'analyse.

Lorsque que le club demandeur a obtenu une subvention ANS l'année précédente, la prise en compte du bilan de chaque projet subventionné apporte des éléments d'analyse supplémentaires pertinents.

---

L'ensemble des projets déposés par des clubs doit avoir été analysé au plus tard le 3 juin.

**« Chaque projet (et non pas chaque dossier) doit faire l'objet d'une analyse au travers de la grille définie par la Commission ANS. »**

## 4. Intégrer les bilans 2020 des structures subventionnées

Les structures ayant bénéficié d'une subvention ANS en 2020 doivent établir un bilan via leur compte Asso Ce dossier de bilan doit être transmis à la FFC.

En plus du dossier CERFA, il est demandé à chaque structure subventionnée en 2020 de renseigner une enquête en ligne visant à recueillir et synthétiser des éléments complémentaires. Ces enquêtes en ligne sont différentes selon les structures et, pour les clubs, les projets.

Enquête bilan 2020 pour les Comités Régionaux : [lien vers l'enquête](#)

Enquête bilan 2020 pour les Comités Départementaux : [lien vers l'enquête](#)

Enquêtes bilan 2020 pour les clubs :

- ✓ Structuration d'une Ecole Française de Cyclisme (EFC) : [lien vers l'enquête bilan](#)
- ✓ Organisation de séquence « Savoir Rouler » : [lien vers l'enquête bilan](#)
- ✓ Développement d'une offre de pratique « Cyclisme Santé » : [lien vers l'enquête bilan](#)
- ✓ Offre de pratiques régulières « cyclisme au féminin » et/ou accès de femmes aux fonctions d'encadrement technique ou dirigeantes : [lien vers l'enquête bilan](#)
- ✓ Organisation de manifestations ou stages cyclistes 100% filles : [lien vers l'enquête bilan](#)
- ✓ Organisation du dispositif « Défi un/une champion/ne » dans le cadre de manifestations : [lien vers l'enquête bilan](#)
- ✓ Organisation de manifestations « Contre la montre » et/ou « Cyclosporatives » ouvertes à tous les publics : [lien vers l'enquête bilan](#)
- ✓ Projet de gestion et d'animation de sites VTT, d'espaces cyclo-sport, de stades de VTT ou de BMX Parks : [lien vers l'enquête bilan](#)

Les référent-e-s régionaux de la Commission ANS ont vocation à **mobiliser et/ou faire mobiliser les structures subventionnées en 2020 de leur territoire pour renseigner et transmettre leurs bilans 2020** (Dossier CERFA + Enquête en ligne).

## 5. Promouvoir et informer les Clubs et les CD de son territoire

Les référent-e-s régionaux de la Commission ANS ont la possibilité de promouvoir et/ou faire promouvoir le dispositif des subventions territoriales de l'ANS gérées par la FFC auprès des structures affiliées de leur territoire.

# Le calendrier de la campagne 2021

ACTION	ECHEANCES
Ouverture de la campagne de demande de subvention sur « Le Compte Asso »	05 avril 2021
Clôture des demandes de subventions (clubs, comités régionaux et départementaux)	09 mai 2021 à 20h
Dépôt des CERFA bilans des subventions ANS 2020 et réponses aux enquêtes bilan FFC	Au plus tard le 09 mai 2021
Vérification des pièces administratives des dossiers des clubs et des Comités Départementaux	Au plus tard le 03 juin 2021
Remontée des analyses des projets « clubs » par les référent-e-s régionaux	Au plus tard le 03 juin 2021
Réunion d'attribution des subventions par la Commission ANS de la FFC	15 et 16 juin 2021
Validation des subventions par l'Agence Nationale du Sport	à partir du 30 juin 2021
Versement des subventions	à partir de juillet 2021
Bilan des projets subventionnés	Au plus tard le 30 Juin 2022

---

# Les ressources

## Les outils en ligne

- [Le Compte Asso](#)
- [Le guide d'utilisation du Compte Asso](#)
- [OSIRIS](#)
- [Le guide d'utilisation de la plateforme OSIRIS](#)
- [Projet fédéral](#)

## Le site Internet de la FFC

[Informations sur la campagne ANS 2021](#)

[L'accompagnement des Comités dans la rédaction des demandes de subvention](#)

[L'accompagnement des Clubs dans la rédaction des demandes de subvention](#)

## Les personnes ressources

Pour contacter toute personne ressource, s'adresser à : [commission-ans@ffc.fr](mailto:commission-ans@ffc.fr)

Thierry BEDOS, DTN Adjoint, Membre de la Commission ANS

Nathalie Thimel BLANCHOZ, Membre du Conseil Fédéral, Membre de la Commission ANS

Joseph BURDIN, Membre du Conseil Fédéral, Membre de la Commission ANS

Cédric CHAUMOND, DTN Adjoint, Membre de la Commission ANS

Marc FAYET, Membre du Conseil Fédéral, Membre de la Commission ANS

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, DAF-RH de la FFC, Membre de la Commission ANS

Alexandre URBAIN, CTN Centre National du Cyclisme, Membre de la Commission ANS

Gérald BIEN-AIMÉ, Alternant DTN, Assistant Commission ANS

Aymeric AVRIL, Stagiaire DTN, Assistant Commission ANS